

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 198332 - Comment juger celui qui dit : je ne croyait pas qu'Allah ferait de sorte que je te rencontre...?

---

### question

Comment juger la prononciation des propos : je ne croyait pas qu'Allah ...? C'est comme quand une personne dit: je ne croyait pas qu'Allah ferait de sorte que je te rencontre...?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

l'expression je ne croyait pas qu'Allah ferait de sorte que je te rencontre...? relève du langage populaire et signifie : je ne croyait pas qu'Allah décréterait que je te rencontre de nouveau.» Cela étant le sens entendu, certains ulémas soutiennent que l'expression ne véhicule aucun contenu qui suscite des appréhensions du point de vue religieux.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé à propos de certaines personnes qui trouvent une personnes après l'avoir désespérément recherchée lui disent: je ne croyais plus qu'Allah aille faire que je te rencontre comment la loi religieuse juge -t- elle ces propos? Voici sa réponse: c'est une expression populaire. je ne sache pas qu'elle représente un inconvénient. Elle revient à dire: j'avais presque désespéré de te retrouver.» Extrait de Madjmou' fatawas Ibn Baz (8/422).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé à propos de l'expression: je ne croyais plus qu'Allah fasse ceci ou cela. Voici sa réponse: les gens disent : je ne croyais plus qu'Allah fasse ceci ou cela en entendant dire: je ne m'attendais pas et ne croyais pas

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

que cela arrive. On n'entend pas par là: je ne croyais pas qu'Allah allait faire même s'Il en est capable, par exemple...Le sens est : cela ne venait pas à l'esprit. Voilà le sens voulu à travers l'usage de cette expression. Ce sens est juste mais l'expression prête à la confusion. Dès lors, il vaut mieux éviter son emploi car elle est ambiguë. Cependant, il nous est difficile de déclarer son usage interdit car le seul sens qu'elle peut véhiculer est clair.»

Le cheikh dit encore: les propos je ne croyais plus qu'Allah fasse ceci ou cela signifie : je ne croyais pas qu'Allah Très haut allait le décréter , propos qui ne représentent aucun inconvénient, le sens véhiculé par les termes étant clair. L'usage que les gens font de cette expression nous apprend qu'ils n'entendent pas dire qu'ils ne croiront jamais Allah car Allah n'a rien dit qu'ils puissent croire ou mécroire mais on veut dire qu'on ne croyait pas qu'Il allait faire telle ou telle chose. Voilà ce qui fait dire je ne croyais plus qu'Allah fasse ceci ou cela c'est-à-dire je ne croyais pas qu'Allah allait décréter cette chose. Or en matière de l'emploi des termes, ce qui compte c'est le sens et les visées.» Extrait de Fatawas nourounala ad-darb par Ibn Outhaymine.

Allah le sait mieux.